



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX M. FERARD, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. QUEYREIX

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/064 – ADHESION A LA PLATEFORME ELLOHA – RESERVATION GITES COMMUNAUX

La Maire expose :

Dans le cadre du développement de l'offre touristique communale et de la valorisation des hébergements touristiques (gîtes, meublés de tourisme ou autres structures d'accueil), il est proposé à la commune d'adhérer à l'offre numérique « Magic », proposée par la société Elloha SAS via office du tourisme de la Haute-Vienne



Cette offre permet :

- La création d'un site Internet dédié à la location touristique,
- L'intégration d'un moteur de réservation en ligne,
- La mise en place d'un système d'e-mails automatiques pour les voyageurs,
- La gestion centralisée des canaux de vente (Booking, Airbnb, etc.),
- Et un accompagnement technique par la société Elloha SAS.

Cette solution est proposée dans le cadre d'un **partenariat tarifaire avec Haute-Vienne Tourisme**, pour un **montant annuel de 300 euros HT**, soit **360 euros TTC**.

La société prestataire est **Elloha SAS**
2 bis rue des fabriques d'en Nabot
66000 PERPIGNAN
SIRET : 83785680600034

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'intérêt pour la commune de promouvoir ses hébergements touristiques et d'augmenter sa visibilité ,
Vu l'offre tarifaire convenue avec Haute-Vienne Tourisme,

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
DÉCIDE :

Article 1 – D'approuver l'adhésion de la commune à l'offre « Magic » proposée par la société Elloha SAS.

Article 2 – D'autoriser la Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette adhésion, y compris la convention d'abonnement à ladite offre.

Article 3 – De valider le règlement de la prestation d'un montant de **300 € HT (360 € TTC)** pour une durée de **12 mois**, sur le budget communal 2025.

Article 4 – De charger la Maire de transmettre la présente délibération à Haute-Vienne Tourisme et à la société Elloha SAS.

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait en mairie, le 10 juillet 2025.



La Maire,
Françoise RIVET.